

# VIDEOSURVEILLANCE

## Démarches administratives

Vous envisagez d'installer et d'exploiter un système de vidéosurveillance **sur la voie publique ou et dans des lieux ou établissements ouverts au public**, en vue de la délivrance de l'autorisation préfectorale, il convient de fournir les pièces suivantes :

### VIDEOSURVEILLANCE DE LA VOIE PUBLIQUE

- Formulaire CERFA à remplir (13806\*04)
- Rapport de présentation justifiant la mise en place du système de vidéosurveillance et mentionnant les risques et faits d'agressions ou de vols connus et toute autre information susceptible de motiver l'installation de ce dispositif
- Plan de masse
- Plan de détail montrant le nombre et l'implantation de chaque caméra ainsi que la zone couverte par celle-ci.
- Une vue de ce que chaque caméra filmerait (photo)
  
- Attestation de conformité d'un système de vidéosurveillance à l'arrêté du 3 août 2007 portant définition des normes techniques des systèmes de vidéosurveillance
- Un modèle d'affiche
- Date de mise en service

### VIDEOSURVEILLANCE DANS LES LIEUX OU ETABLISSEMENTS OUVERTS AU PUBLIC

Système avec moins de 8 caméras	Système avec au moins 8 caméras
<ul style="list-style-type: none"><li>- Formulaire CERFA à remplir</li><li>- Attestation de conformité</li><li>- Un modèle d'affiche</li><li>- Plan de détail montrant le nombre et l'implantation de chaque caméra ainsi que la zone couverte par celle-ci (ce plan ou croquis n'est pas obligatoire pour moins de 8 caméras mais il facilite l'instruction du dossier)</li><li>- Date de mise en service</li></ul>	<ul style="list-style-type: none"><li>- Formulaire CERFA à remplir</li><li>- Rapport de présentation justifiant la mise en place du système et mentionnant les risques et faits d'agressions ou de vols connus et toute autre information susceptible de motiver la demande.</li><li>- Plan de détail montrant le nombre et l'implantation de chaque caméra ainsi que la zone couverte par celle-ci</li><li>- Attestation de conformité</li><li>- Un modèle d'affiche</li><li>- Date de mise en service</li></ul>

### VIDEOSURVEILLANCE A L'INTERIEUR D'UN ENSEMBLE IMMOBILIER OU FONCIER COMPLEXE OU DE GRANDE DIMENSION

- Formulaire CERFA à remplir
- Rapport spécial de présentation justifiant la mise en place du système de vidéosurveillance et mentionnant les risques et faits d'agressions ou de vols connus et toute autre information susceptible de motiver l'installation de ce dispositif
- Plan du périmètre montrant l'espace susceptible d'être situé dans le champ de vision d'une ou plusieurs caméras.
- Attestation de conformité
- Un modèle d'affiche
- Date de mise en service
- Localisation des caméras à l'intérieur du périmètre, avant leur installation et avant tout déplacement.

Le dossier devra être transmis à l'adresse suivante :

**PREFECTURE DE LA MOSELLE**  
Cabinet du Préfet  
Directions des Sécurités  
Pôle Polices Administratives  
B.P. 71014  
57034 METZ CEDEX

Pour tout renseignement contacter :  
☎ 03.87.34.87.00

[pref-videoprotection@moselle.gouv.fr](mailto:pref-videoprotection@moselle.gouv.fr)

ou par téléprocédure :

<https://www.televideoprotection.interieur.gouv.fr/>